

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 2 novembre 2015

L'an deux mil quinze et le 2 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SALANSON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 26 octobre 2015.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. BAUJARD Roland – DENUELLE Sixte – DORY Sylvain – Mme DUPONT NGUYEN TRIEU Le Khanh – M. FOREST Daniel – Mme GUIGNIER Chantal – M. SALANSON Jean-Jacques – Mme SALANSON Patricia.

Absents excusés : MM. OLIVIER André - POURREYRON Cyril

Absente démissionnaire : Mme Nathalie CHUZEVILLE

Nomination du secrétaire de séance : M. Roland BAUJARD

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 Octobre est approuvé à l'unanimité.

Finances : Décision Modificative

Le chapitre 11 de la section fonctionnement laisse apparaître un dépassement de la prévision budgétaire. Il convient donc de procéder à un abondement de ce chapitre par le biais d'un virement de 20 000€ qui est réalisable compte tenu du suréquilibre du budget voté.

Objet : révision de crédits

Désignation	Diminution	Augmentation
D 6061 : Fournitures non stockables		20 000,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		20 000,00 €
D 023 : Virement à la sect° d'investis	20 000,00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	20 000,00 €	
R 021 : Virement de la sect° de fonct	20 000,00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	20 000,00 €	

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Personnel : heures Ludovic DENOJEAN

Ludovic DENOJEAN est embauché depuis le 01/11/2015 par la commune de Fleurie pour une durée hebdomadaire de 19 h. En vue d'augmenter ce temps de travail, il convient de diminuer celui du poste qu'il occupe à Vauxrenard mais il faut avoir l'accord du comité paritaire du centre de gestion. Monsieur le Maire propose de diminuer le temps de travail de l'agent technique d'une durée de 2 heures hebdomadaires. Le Conseil Municipal approuve la diminution du temps de travail de l'agent technique au grade d'adjoint technique 2ème classe qui passera de 21 à 19 h hebdomadaires. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Contrat pluriannuel 2015-2017

Monsieur le Maire expose, qu'en date du 2 octobre 2015, le projet de contrat pluriannuel 2015-2017 a été validé par la Commission permanente du Département du Rhône.

Ce contrat porte sur les actions et l'échéancier prévisionnel suivants :

- Action n° 1 (2015) – remplacement chaudière bâtiments communaux – coût de l'opération HT = 17 000 € - subvention = 10 200 € (taux d'aide 60 %)
- Action n° 2 (2015) – équipement de l'école en classe mobile – coût de l'opération HT = 5 800 € - subvention = 3 480 € (taux d'aide 60 %)

- Action n° 3 (2015) – transformation des courts de tennis en terrain multi-activités – coût de l’opération HT = 20 000 € - subvention = 12 000 € (taux d’aide 60 %)
- Action n° 4 (2016-2017) – travaux salle des fêtes et aménagements extérieurs – coût de l’opération HT = 241 666 € - subvention = 145 000 € (taux d’aide 60 %)
- Action n° 5 (2016) – restauration du monument aux morts – coût de l’opération HT = 22 875 € - subvention = 13 725 € (taux d’aide 60 %)
- Le montant plafond de l’aide départementale au titre du présent contrat s’élève à 184 405 € pour une dépense subventionnable de 307 341 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le contrat pluriannuel 2015-2017 tel que défini par la Commission Permanente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent contrat avec le Département.

Voirie : Amendes de police 2015

Monsieur Sylvain DORY soumet pour examen aux membres du Conseil Municipal, une proposition de la société MEFRAN relatif à la pose de radars pédagogiques.

Cette opération peut être financée par le produit des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants (décret n°94-366 du 10 mai 1994), attribué chaque année par le Conseil Général du Rhône.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments

ACCEPTE la proposition établie par la société MEFRAN, relative à la fourniture et à la pose de radars pédagogiques et de signalisation verticale.

ACCEPTE le montant de cette opération s’élevant à la somme de 7 350 € HT

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général du Rhône, dans le cadre du produit des amendes de police, exercice 2015.

S’ENGAGE à effectuer les travaux,

CHARGE Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes à cette opération.

Projets majeurs d’investissement

- Eoliennes
Une délégation du CM s’est rendue en Ardèche pour visiter une autre centrale éolienne. L’entreprise concernée, qui a une approche particulière et originale de la problématique éolienne, est disposée à venir à Vauxrenard pour évaluer les potentialités du site de la commune. Affaire à suivre.
- Parc loisirs
Les rencontres avec le sous-Préfet et ses services ainsi qu’avec le Président du SCOT ont permis de préciser les conditions à remplir pour envisager la poursuite du projet : intégration du concept d’Unité Touristique Nouvelle via une actualisation du SCOT, confirmation à l’appui du projet par la CCSB (obtenue le 29 octobre dernier), position de principe à obtenir des services régionaux compétents en matière de code forestier...
Le délai pour mener à bien l’ensemble des démarches administratives est estimé à 3-4 ans.
- Salle des Fêtes
L’OPAC a donné son accord, il reste à faire une étude acoustique et une étude béton.

Questions diverses

- Nommage des rues
Les panneaux et plaques sont livrés. Il faut désormais organiser l’implantation des panneaux.
- Fleurissement : les jardinières seront vidées et rentrées pour l’hiver.
- Pose d’un cadenas sur le placard de rangement à la salle des fêtes.
- Chaudière : les compteurs sont installés sur chaque radiateur du bâtiment mairie-école.
- Mur cimetièrè : demande de devis aux sociétés Baudry et Bouillard.
- Réunion de tous les maires de la CCSB à Vauxrenard le 15 décembre sur les « villages d’accueil »
- Mutuelle négociée : présentation le 7 décembre à 20h.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h00

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au **lundi 7 décembre 2015 à 20 h 30**